

Lot n° : **46**
 Section : **AE**
 N° : **-**
 21 rue du Zéphyr

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE DE SAINT-MATHURIN
 Avenue des Sables
Lotissement à usage principal d'habitation " Porte Océane "
 autorisé par arrêté N°PA0852501900001 du 19 novembre 2019

Superficie : **449 m²**
 Superficie de plancher maximale : 170m²

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

Maître d'Ouvrage



ZA La Verdure
 6 Boulevard Eiffel
 Belleville sur Vie
 85170 BELLEVIGNY

Architecte DPLG



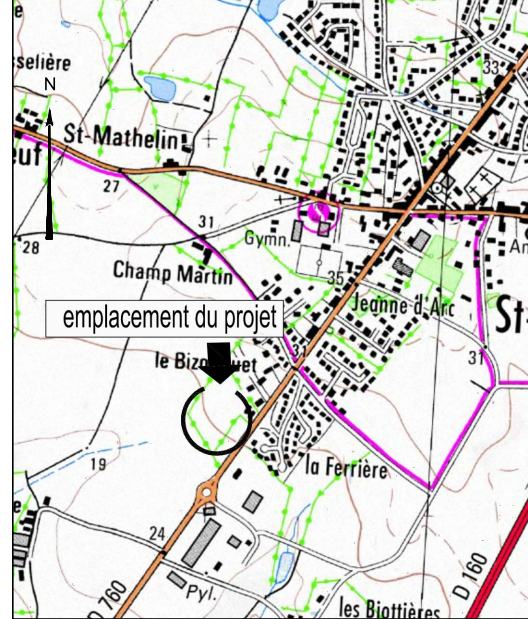
DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE

www.geouest.fr

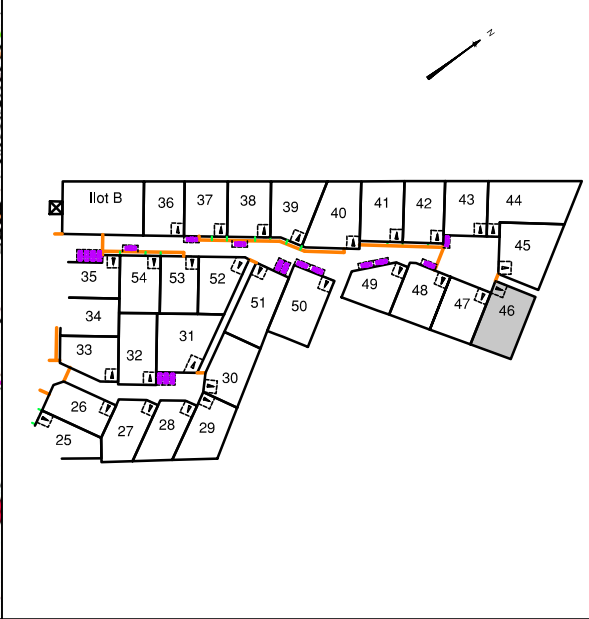
26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

DOSSIER SL 19.801
 Référence AUTOCAD SL 19801-ind.DWG

PLAN DE SITUATION

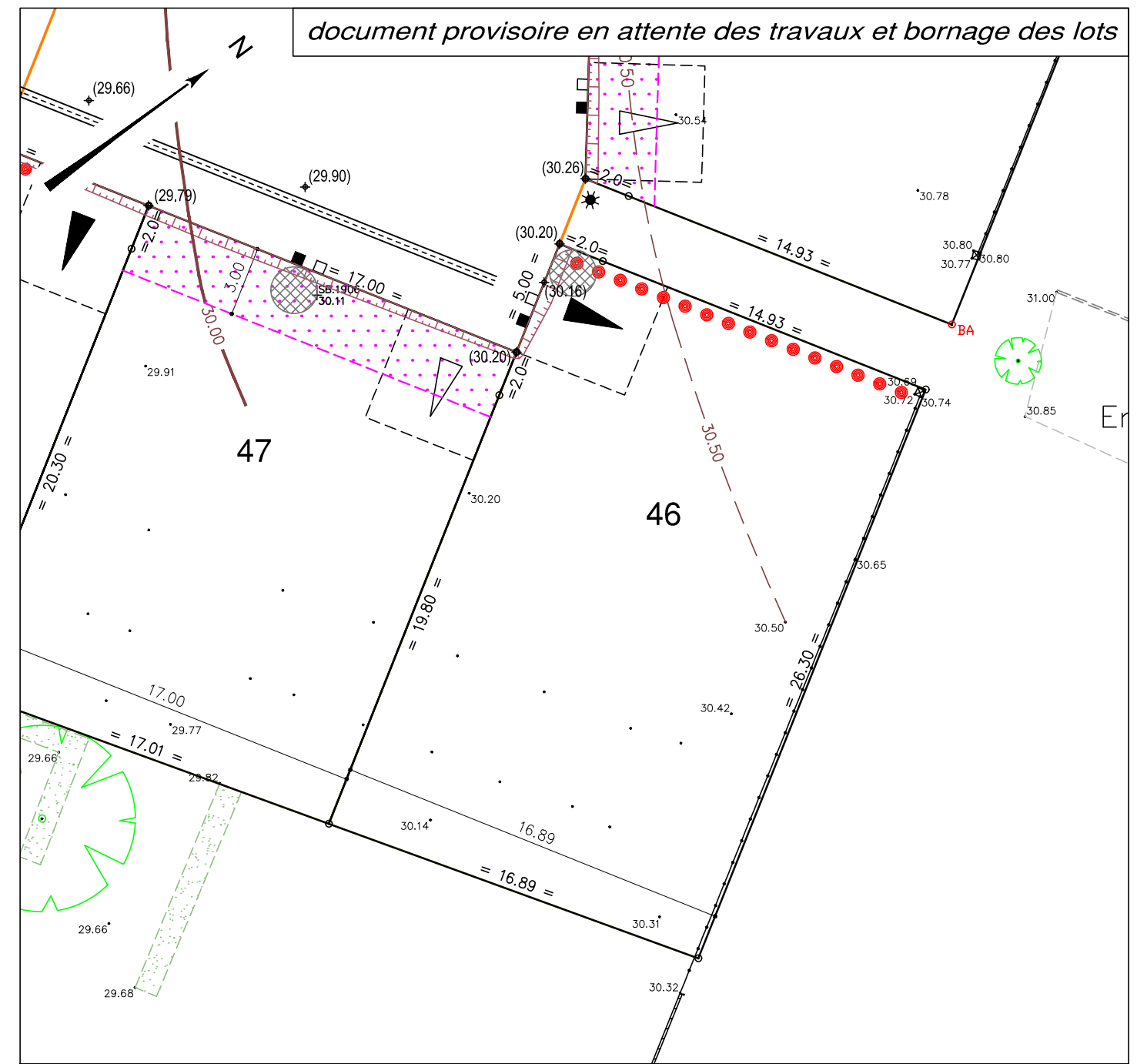


PLAN D'ENSEMBLE



LEGENDE

- Zone de protection de la végétation existante (zone d'implantation possible d'annexes indépendantes à ossature bois ou d'aspect similaire sans fondations).
- Zone non constructible
- Servitude d'aqueduc canalisation EP (zone non constructible)
- Accès automobile privatif interdit
- Haie bocagère obligatoire d'une hauteur maximum de 1,80m prise en charge par l'aménageur (si doublée par un grillage, grillage à la charge de l'acquéreur)
- Emplacement préférentiel du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement obligatoire du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Plantation projetée (emplacement de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante conservée (confortation possible)
- Aire de présentation containers ordures ménagères
- Surfaces en remblai sur lot jusqu'à l'altitude 25.80 NGF



- Espaces paysagés
 Liste de végétaux à titre indicatif, non exhaustive
- Arbre isolé
 Amelanchier canadensis - Amélanancier
 Prunus avium - Merisier
 - Haie type champêtre (y compris sujets en complément de la haie existante)
 Rhamnus frangula - Bourdaine
 Euonymus europæus - Fusain d'Europe
 Corylus avellana - Noisetier
 Sambucus nigra - Sureau noir
 Ligustrum vulgare - Troène commun
 Viburnum opulus - Viorne obier
 - Massif bas avec arbustes hauts ponctuellement
 Arbustes bas
 Hypericum 'Hidcote' - Millepertuis 'Hidcote'
 Achillea millefolium - Achillée millefeuille
 Cistus purpureus - Ciste pourpre
 Pittosporum tobira 'Nana' - Pittosporum nain
 Salix purpurea 'Nana' - Saule pourpre nain
 Perovskia atriplicifolia - Sauge d'Afghanistan
 Arbustes hauts en cépée
 Tamarix tetrandra - Tamaris de printemps
 Cornus alba 'Baton Rouge' - Cornouiller blanc
 Euonymus europæus - Fusain d'Europe
 Corylus avellana 'Contorta' - Noisetier tortueux
 Salix viminalis - Osier blanc

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- *(00.00) - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- - regard tabouret EU
- - regard tabouret EP
- T : TN - cote tampon du regard EU } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEU : 29.15 - cote radier du branchement EU
- T : TN - cote tampon du regard EP } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEP : 29.35 - cote radier du branchement EP
- ☼ - candélabre
- ⊗ - emplacement indicatif du coffret électrique/téléphone et du citerneau AEP

Ouvrages hors sols :
 Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.
 Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).



DATE 25/05/2020
 DATE DE MODIFICATION

ECHELLE 1/250



www.geouest.fr